

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 22 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 22

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 janvier 1947

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1947

Date du numéro
31 janvier 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er.— L'ordonnance du 3 mars 1944 portant modification des conditions d'exécution des condamnés à la peine de mort est promulguée en Côte française des Somalis. Art, 2.— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : L'Administrateur des colonies, inspecteur des affaires administratives, CHAMBOREDON.